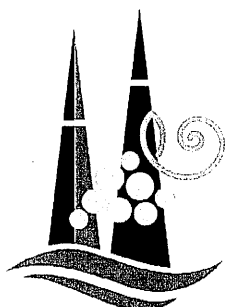


Département de l'Allier

République Française



**VILLE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

ACTES

Séance :	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 21 juin 2022.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Muriel DESHAYES, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Roger VOLAT qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Monsieur Benoît FLUCKIGER Madame Adeline FONDE qui a donné pouvoir à Madame Marie VILLATTE
Absents :	Monsieur Eric CLEMENT
Quorum :	Vingt-quatre Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Marie VILLATTE

Acte :	Délibération n° 01 du 28 juin 2022 (20220628_1DB01) : Urbanisme – Procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Objet :	2.1 Documents d'urbanisme

Considérant que le projet de reconversion de l'ancienne friche SNCF située à cheval sur le quartier de Paluet et celui de la Saint-Julien dont l'objectif est à la fois d'attirer de nouvelles populations et de développer des activités complémentaires au centre-ville nécessite de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Conseil Municipal unanime décide de soumettre à concertation préalable de la population et de toute personne intéressée le projet de création d'un nouveau quartier sur l'emprise de la friche SNCF et de la Saint-Julien et en détermine les modalités.

Acte :	Délibération n° 02 du 28 juin 2022 (20220628_1DB02) : Domaine – Acquisition d'un terrain en bordure de Sioule
Objet :	3.1 Acquisitions

Le Conseil Municipal unanime autorise l'acquisition au prix de 500,00 € du terrain appartenant à Monsieur Arnaud GLACHET 32 Rue du Faubourg de Paluet sous les références cadastrales AH 7.

Acte :	Délibération n° 03 du 28 juin 2022 (20220628_1DB03) :
--------	--

Personnel – Modification du Règlement intérieur

Objet : **4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

Vu ses Délibérations n° 06 du 26 janvier 2021 et 07 du 08 février 2022 et vu l'avis du Comité Technique du 20 juin 2022, le Conseil Municipal unanime adopte le Règlement intérieur des services municipaux modifié portant dispositions applicables au personnel communal dans le cadre du fonctionnement et de l'organisation des services conformément à la réglementation en vigueur.

Acte : **Délibération n° 04 du 28 juin 2022 (20220628_1DB04) :
Sécurité – Adoption d'une charte éthique de vidéo-protection**

Objet : **6.1 Police municipale**

Vu l'avis du 21 juin 2022 du Comité d'éthique constitué par Délibération n° 08 du 14 décembre 2021, le Conseil Municipal unanime adopte le projet de charte éthique sur l'utilisation du système de vidéo-protection mis en place par la Commune.

Acte : **Délibération n° 05 du 28 juin 2022 (20220628_1DB05) :
Finances – Décision modificative n° 2 du Budget général**

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Par 23 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 2 du Budget général qui s'équilibre à 0,00 € en section d'investissement et 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte : **Délibération n° 06 du 28 juin 2022 (20220628_1DB06) :
Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Locations de locaux professionnels »**

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Par 23 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Locations de locaux professionnels » qui s'équilibre à 19.500,00 € en section d'investissement.

Acte : **Délibération n° 07 du 28 juin 2022 (20220628_1DB07) :
Equipement de la Médiathèque – Demande(s) de subvention(s)**

Objet : **7.5 Subventions**

Considérant que l'équipement en mobilier et matériel numérique de la Médiathèque est éligible à l'aide financière de l'Union Européenne au titre du Programme Leader, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 68.859,69 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 55.087,75 €.

Acte : **Délibération n° 08 du 28 juin 2022 (20220628_1DB08) :
Equipement du Pôle tertiaire de la Gare – Demande(s) de subvention(s)**

Objet : **7.5 Subventions**

Considérant que l'équipement en mobilier et matériel numérique du Pôle tertiaire de la Gare est éligible à l'aide financière de l'Union Européenne au titre du Programme Leader, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 28.390,39 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 22.712,31 €.

Acte : **Délibération n° 09 du 28 juin 2022 (20220628_1DB09) :
Finances – Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme (OT) VAL DE SIOULE**

Objet : **7.5 Subventions**

Afin de permettre l'ouverture au public du Musée de la Vigne et de l'Antenne touristique installés Cour des Bénédictins, le Conseil Municipal unanime autorise la signature d'une Convention de partenariat aux termes de

laquelle la Commune s'engage à rembourser l'Office de Tourisme (OT) VAL DE SIOULE sous forme de subvention le différentiel entre la recette des entrées et le coût salarial de l'agent permanent et de l'agent saisonnier à temps partiel qui sera recruté par l'OT à cet effet.

Acte :	Délibération n° 10 du 28 juin 2022 (20220628_1DB10) : Finances – Convention de partenariat avec l'UNION COMMERCIALE
Objet :	7.5 Subventions

Afin de coordonner au mieux leurs actions pour l'animation de la cité et la défense du tissu commercial local, le Conseil Municipal unanime autorise la signature d'une Convention de partenariat avec l'UNION COMMERCIALE aux termes de laquelle la Commune s'engage à apporter son soutien aux actions portées par ladite Association.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 29 juin 2022
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND